



**BANQUE
LAURENTIENNE**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**LA BANQUE LAURENTIENNE REMBOURSE PAR ANTICIPATION
SES DÉBENTURES SÉRIE 6 ÉCHÉANT EN 2010**

Montréal, le 9 août 2005 – La Banque Laurentienne du Canada a décidé d'exercer son droit de rembourser par anticipation, le 18 octobre 2005 la totalité de ses débentures 8,90 %, série 6, échéant en 2010, d'un montant en capital global de 50 000 000 \$. Les débentures série 6 seront rachetées à un prix de rachat égal au capital de celles-ci, plus les intérêts non versés courus jusqu'à la date de remboursement exclusivement. Les intérêts sur les débentures série 6 cesseront de courir à compter de la date de remboursement par anticipation le 18 octobre 2005. Les débentures série 6 ainsi remboursées par anticipation seront annulées sans délai.

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de près de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.com.

-30-

Pour renseignements :

Gladys Caron
Vice-présidente
Affaires publiques, Communications et Relations avec les investisseurs
Bureau : (514) 284-4500, poste 7511
Gladys.caron@banquelaurentienne.ca